

Établir votre identité

La première fois que vous ferez une demande de permis de conduire, de permis de conduire Plus, de carte d'identité ou de carte d'identité Plus du Manitoba, on vous demandera de présenter des documents qui prouvent votre identité.

Cette exigence légale au Manitoba correspond aux normes nord-américaines. La vérification de l'identité avant la délivrance d'un permis de conduire ou d'une carte d'identité aide à protéger tous les Manitobains contre l'usurpation d'identité. Elle assure également que les permis de conduire et les cartes d'identité du Manitoba ne sont délivrés qu'aux personnes qui sont au Canada légalement à titre de citoyens, de résidents permanents ou de visiteurs.

Pour prouver votre identité, vous devrez présenter des documents justificatifs qui établissent les six éléments clés suivants :

- votre date de naissance;
- votre nom légal;
- votre signature;
- votre photographie;
- votre résidence au Manitoba;
- votre droit d'être au Canada.

Pour de plus amples renseignements sur les documents d'identité requis, veuillez lire le dépliant *Établir votre identité* ou visiter le site Web : **www.mpi.mb.ca**.